Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D08-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 8

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 2 février 2026 Convocation affichée le : 2 février 2026

Présents : M. BLEUZEN, P. AUFFRET, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : A. LE MOIGNE, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : A. LE MOIGNE (procuration à Jocelyne BOULC'H), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Motion de soutien au SDEF pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelle territoriale la plus pertinente.

Le conseil municipal :

Vu :
- Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre,
- La déclaration du Premier ministre lors de la clôture des Assises des départements à Albi le 13 novembre 2025,
- La nécessité de maintenir une organisation efficace, de proximité et de solidarité des services publics de réseaux d'énergie et d'eau,

Considérant :
- Le rôle opérationnel du SDEF et des syndicats techniques dans la transition écologique pour le compte de leurs membres,
- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz est en contradiction avec l'objectif de clarification des compétences,
- Que les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille, ainsi que les autorités organisatrices, permettent de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité opérationnelle,
- L'importance de ne pas créer de nouvelles fractures territoriales,
- La nécessité de maintenir les moyens d'action des syndicats spécialisés, notamment le SDEF, pour répondre aux besoins des territoires et aux enjeux nationaux,
- Les besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant et éviter les fractures territoriales,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D08-DE

DÉCIDE, à l'unanimité :

De soutenir la motion du SDEF pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelle territoriale la plus pertinente en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.